

Convention citoyenne sur les temps de l'enfant

Cahier d'acteur



EN BREF

Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) est une association loi 1901 regroupant 110 villes et collectivités françaises de toutes tailles, rurales comme urbaines et ayant en commun de considérer l'éducation comme une politique prioritaire sur leur territoire. Espace d'échange d'expérience entre élues et élus en charge de l'éducation, de la petite enfance et de la jeunesse, le Réseau permet aussi de porter un plaidoyer pour une éducation inclusive et émancipatrice, qui englobe tous les acteurs des territoires et n'oublie aucun enfant.

Contact :
Charlotte Denis
Chargée de mission
06 69 96 53 12
contact@rfve.fr

Cahier d'acteur déposé par : Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE)

Qui sommes-nous et quel est notre rôle ?

Le RFVE est une association qui représente des villes qui ont fait le choix de particulièrement s'engager sur les questions éducatives.

Le rôle de l'association est de permettre aux élues et élus des villes membres (en charge de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse ou intéressés par ces questions) de se retrouver pour échanger sur la façon dont ils construisent et mènent leurs projets éducatifs sur leurs territoires respectifs.

D'autre part, le Réseau milite pour que les politiques éducatives permettent l'inclusion de tous les enfants et les jeunes quel que soit leur milieu d'origine, leur handicap ou leur genre et qu'elles permettent de s'émanciper. Nous considérons que les enfants sont des citoyens à part entière qui doivent avoir une véritable place dans la cité.

Quel est le rôle des villes dans l'éducation ?

Les villes ont l'obligation de mettre à disposition de l'Éducation nationale des bâtiments scolaires et de les entretenir, de mettre à disposition du personnel dans les écoles (ATSEM, entretien). En vertu du principe de libre administration des collectivités, beaucoup font le choix (notamment toutes celles qui sont membres du RFVE) d'aller au-delà de ces compétences obligatoires : elles organisent par exemple les activités périscolaires et le temps méridien, mais aussi des activités culturelles, artistiques, sportives, à destination des enfants et des temps d'accompagnement pour les parents. Toutes ces actions sont coordonnées avec tous les acteurs éducatifs du territoire au sein d'un projet éducatif.

Un exemple : en dehors des pensions de retraite, les dépenses des collectivités pour contribuer à l'enseignement primaire sont à peu près similaires à celle de l'État. Cette comparaison permet de se rendre compte de l'importance des collectivités dans l'éducation.

NOS CONSTATS

Quelle est notre vision de l'organisation actuelle des temps des enfants en France ?

Ce qui marche bien, ce qui marche moins bien...

Globalement, nous constatons que l'organisation actuelle des temps de l'enfant en France ne répond pas pleinement à leurs besoins. Cette organisation est guidée d'abord par des problématiques d'organisation des adultes, et des enjeux économiques tels que le coût des modes de garde ou l'organisation du secteur touristique.

D'autres problèmes sont à souligner :

- 1 De nombreuses inégalités dans l'organisation des temps des enfants :
 - Inégalités territoriales, car toutes les villes ne s'engagent pas de la même manière dans les politiques éducatives et que certains territoires font faces à des contraintes spécifiques, en milieu rural notamment avec des difficultés de transport ou avec un moindre accès aux équipements culturels et sportifs
 - Inégalités sociales, car tous les enfants n'ont pas accès aux mêmes activités péri et extrascolaire selon le niveau de vie de leur famille
 - Inégalités de genre, en particulier l'inégal accès des filles aux équipements sportifs
- 2 Un problème d'évaluation des politiques déjà menées, la plus emblématique étant la réforme dite « des rythmes scolaires » avec le passage à 5 matinées de classe en 2013 n'a jamais été évaluée
- 3 Les difficultés spécifiques des familles monoparentales dont l'organisation quotidienne peut être plus complexe que celles des familles avec deux parents. Les familles d'enfants en situation de handicap ont aussi des contraintes spécifiques
- 4 Le changement climatique implique de nouvelles réalités dans les bâtiments éducatifs, avec les périodes de canicule qui se multiplient ou les autres événements climatiques extrêmes.

En ce qui concerne les aspects positifs dans l'organisation des temps des enfants, nous constatons sur nos territoires que la co-construction des projets éducatifs avec tous les acteurs du territoire, et en prenant en compte tous les temps des enfants et des jeunes, permet une meilleure articulation entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Les familles sont les premières éducatrices des enfants et sont donc pleinement intégrées au projet éducatif du territoire.

NOS PROPOSITIONS

Quels sont les axes de propositions et idées que nous portons à la connaissance de la Convention citoyenne ?

Nos axes de proposition sont corrélés aux constats qui précèdent

En ce qui concerne l'école :

- Obtenir une évaluation de la politique des 5 matinées et des bénéfices ou inconvénients pour le bien-être et le développement des enfants, notamment ceux des familles les moins favorisées.
- Décorrélér le temps scolaire des enfants du temps de travail des professeurs. Par exemple, le dispositif « Plus de maîtres que de classes » avait beaucoup d'avantages
- Clarifier la règle nationale et permettre des adaptations locales

En ce qui concerne les moyens dont l'éducation a besoin pour offrir un cadre bienveillant et épanouissant à tous les enfants sur tous les temps éducatifs :

- Améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap sur tous les temps, y compris de loisirs, par la formation de tous les acteurs
- Engager un plan plus ambitieux pour accompagner les collectivités dans la rénovation des bâtiments éducatifs (adaptation climatique, inclusion, prise en compte des différents temps)
- Allouer des moyens suffisants à la filière animation et aux associations d'éducation populaire pour favoriser la qualité de l'accueil et la multiplication des départs en vacances

Sur la gouvernance des politiques éducatives :

- Reconnaître les villes comme autorités organisatrices des temps éducatifs des enfants et clarifier les compétences (avec les départements et régions notamment)
- Reconnaître le caractère essentiel de l'éducation informelle, des temps de repos, des temps libres, comme complémentaires des enseignements académiques pour le développement des enfants et des jeunes. De la même manière, l'accès de toutes et tous aux activités sportives, artistiques, culturelles est indispensable.
- Engager une réflexion sur l'espace public, notamment dans les villes, et la place des enfants et des jeunes dans celui-ci